

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 1

Artikel: Le mouvement syndical luxembourgeois
Autor: Lukas, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mouvement syndical luxembourgeois.

Par J. Lukas.

Situé entre les 3 grandes puissances de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, le Luxembourg est un petit coin de terre pas plus grand que le Tessin, mais qui comme lui est un jardin merveilleux. Entouré au sud par la Moselle, couvert de forêts et entrecoupé de vallées romantiques, formé en partie de terres arables très fertiles et de champs de blés ondoyants et ailleurs dominé par des ruines couronnées de légendes, ce pays est très fréquenté par les touristes des pays environnans. Les librettistes d'opérettes se sont chargés de rendre célèbre le nom de ce petit bijou qu'est le Luxembourg.

La population, essentiellement catholique, parle plusieurs langues, elle a un esprit vif, très intéressé et pense d'une façon tout à fait internationale. Le tiers de la population vit dans les petites villes. Le nombre des habitants est d'un peu moins de 300,000 dont un sixième d'étrangers, pour la plupart des allemands et des italiens. Certaines classes scolaires à Luxembourg représentent une Société des Nations d'enfants dans laquelle toutes les nations européennes se coudoient calmement en rivalisant de zèle.

Politique et économie.

Ce petit pays est un Etat indépendant, néanmoins dans le sens de la relativité. Il était uni autrefois aux Pays-Bas, puis, il s'appuya sur l'Allemagne et actuellement il a conclu une union douanière avec la Belgique. Il est placé sous le règne de la grande-ducasse Charlotte, qui a épousé le prince Félix de Bourbon. Lors d'un vote en 1919, le peuple se prononça en faveur d'une constitution monarchique, beaucoup par amour pour la parade militaire formée d'une compagnie de gendarmes et dernièrement encore d'une douzaine de cavaliers.

Le Parlement est composé d'un Conseil d'Etat de 15 membres nommé par la grande-ducasse et d'une Chambre des députés comptant 54 membres élue pour 6 ans au suffrage universel et selon le système proportionnel. Le président du Gouvernement et ses collaborateurs sont nommés par la souveraine, mais ils sont responsables devant la Chambre des députés. Le peuple vit en partie de l'agriculture, de l'exploitation des mines de fer et de l'industrie. Le Luxembourg figure au cinquième rang des pays producteurs de fer. Il possède, en particulier dans la région d'Esch, de nombreux hauts fourneaux, des aciéries, fonderies et fabriques de machines. Ces entreprises appartenaient avant la guerre à des capitalistes allemands. A la fin de la guerre, les directeurs allemands s'en allèrent et le Luxembourg conserva les usines comme

gage pour les dommages de guerre allemands, et les revendit en 1919.

A l'époque de haute conjoncture, soit en 1928, l'industrie du Luxembourg occupait 43,000 ouvriers en chiffre rond, dont 15,000, soit le tiers, étaient des étrangers. Le 65% des ouvriers était occupé dans les mines et dans l'industrie du fer. Depuis, la crise économique mondiale n'a pas épargné le Luxembourg et le chômage ainsi que la misère sont devenus le lot de nombreux ouvriers. La main-d'œuvre dans l'industrie est tombée à moins de 30,000 ouvriers, c'est pourquoi nombreux sont les salariés étrangers qui se sont vus contraints de quitter le pays.

Début des syndicats.

Comme dans tous les autres pays d'Europe, les débuts du mouvement syndical au Luxembourg remontent aux années 50 du siècle dernier. Ce sont également les typographes qui furent les premiers à répandre l'esprit de solidarité dans ce pays. Etant donné la composition très variée de la classe ouvrière luxembourgeoise, il ne faut pas s'étonner qu'en maints endroits l'esprit de rébellion fut insufflé par des étrangers également. Ce fut en particulier un Suisse, Paul Klein, lequel avait déjà participé à la fondation de l'Union suisse des typographes à Einsiedeln en 1858, qui fut à la tête de la Société des imprimeurs de Luxembourg lors de sa fondation en 1864. Quelques années auparavant, grâce à la grande activité déployée par les collègues de Munich, les brasseurs s'étaient également organisés. A la même époque fut créée la fédération des gantiers et celle des ouvriers de l'alimentation. Puis, la fièvre créatrice tomba durant quelques dizaines d'années.

La Commission syndicale du Luxembourg.

C'est le 1^{er} juillet 1917 que les diverses fédérations syndicales du Luxembourg qui formaient à ce moment-là un cartel, convoquèrent le premier congrès des syndicats luxembourgeois; 11 fédérations représentant 6290 membres y participèrent. Un second congrès eut lieu une année plus tard, lors duquel il fut décidé par mesure d'économies sur les frais d'administration et pour mieux pouvoir diriger et concentrer la propagande en faveur des fédérations, de créer une Union syndicale. Cette organisation a pour but de concentrer l'activité des syndicats libres dans la défense des intérêts économiques, sociaux, juridiques et culturels. Les statuts de cette organisation ne disent rien au sujet de la lutte contre l'exploitation du capitalisme privé et de son remplacement par l'économie collective.

Les tâches qui incombent à l'Union syndicale nécessitant de fréquentes prises de contact avec les autorités, le siège de l'organisation fut fixé à Luxembourg, bien que la partie principale du

mouvement ouvrier ne soit pas dans cette ville, mais dans la région industrielle d'Esch-Alzette. Les travaux du secrétariat sont confiés à deux fonctionnaires permanents, soit Pierre Krier, président de l'Union syndicale, et D. Moes, caissier.

Pierre Krier est un homme dans la force de l'âge, loyal, fidèle, bon orateur, d'un commerce très adroit et travailleur infatigable. Au Luxembourg, il jouit de la considération générale, il passe pour être très instruit, pour avoir un réel talent d'organisateur et une énergie à toute épreuve. Quoi qu'il en soit, il n'est pas le chef du mouvement syndical de la ville de Luxembourg, mais bien du mouvement ouvrier du pays tout entier. Il est depuis 1918 membre de la Chambre des députés et représente le mouvement ouvrier à toutes les conférences ouvrières et syndicales internationales. Grâce à l'activité qu'il déploie dans nombre de domaines le mouvement syndical luxembourgeois est en excellente voie et son développement se rapporte moins à son importance numérique qu'au renforcement moral du mouvement dans son ensemble.

Membres et fédérations.

Lors de la fondation de la Commission syndicale en 1917, les syndicats comptaient en chiffre rond 6000 membres. Ce nombre s'accrût d'année en année et atteignit en 1920 25,700 unités. Sous l'influence de la situation économique et morale de l'après-guerre, et surtout par le travail de mine des communistes, les membres perdirent confiance dans les organisations et les fédérations virent leurs effectifs réduits par milliers, au point qu'en 1922 l'Union syndicale ne comptait plus que 10,800 membres. En 1923, l'organisation reprit un nouvel élan qui se maintint jusqu'à ces derniers temps et l'année passée l'Union syndicale groupait de nouveau plus de 15,000 membres. La crise économique actuelle a fait redescendre la courbe des membres, fort heureusement dans une proportion moindre de celle de 1921. Ceci, grâce au fait qu'entre temps l'appareil de l'organisation a été développé et — ce qui est très important — la contre-agitation des ultra-révolutionnaires de gauche fait complètement défaut. Par contre, les syndicats libres ont un nouvel adversaire dans les organisations chrétiennes et frontistes, lequel jusqu'à présent, lui a fait peu de tort.

Le nombre des fédérations affiliées à l'Union syndicale luxembourgeoise a également diminué, non pas par suite de démissions, mais de fusion de diverses fédérations. En 1918, l'Union syndicale comptait 12 fédérations affiliées. Entre temps ce nombre a été réduit à 6, du fait que les fédérations des ouvriers de l'alimentation, du textile, du bâtiment, du bois et du cuir ont été dissoutes et ont adhéré à la fédération unifiée des ouvriers luxembourgeois des mines, de la métallurgie et de l'industrie, dont le siège est à Esch-Alzette et dont le secrétaire est Anton Krier, un frère du président de l'Union syndicale.

Presse et travail d'éducation.

Les syndicats luxembourgeois font une excellente propagande par écrit. Ils produisent une littérature vraiment merveilleuse si l'on tient compte de leur importance numérique très faible. Dès après la création de l'Union syndicale ils publièrent un journal hebdomadaire intitulé « La Lanterne ». Vint ensuite « La Voix du Peuple ». Ce dernier parut pendant 2 ans, puis fit place au « Gewerkschaftler » qui fut édité pendant une année à peine. Depuis l'été 1919 paraît un organe unique pour toutes les fédérations syndicales « Le Prolétaire », journal très bien rédigé, qui était illustré autrefois et qui, au temps de la prospérité, paraissait accompagné de deux suppléments, soit « Le conseil d'entreprise » et le « Jeune prolétaire ».

La Fédération des cheminots possède son propre journal « Le Signal », lequel est imprimé en allemand par l'Imprimerie coopérative de Esch. Depuis septembre 1933 paraît même un troisième journal « Les informations de la société des imprimeurs du Luxembourg ». Le premier numéro contenait 11 pages et paraîtra désormais régulièrement tous les mois.

En collaboration avec les autres organisations ouvrières, les syndicats entretiennent un secrétariat d'éducation dirigé par le collègue A. Kaiser. Ce dernier n'est pas seulement un habile organisateur, mais un homme très doué; par de superbes sculptures et dessins il a su susciter un vif intérêt parmi les prolétaires pour l'idée de libération. La presse politique quotidienne publie comme supplément un organe consacré à l'éducation.

Conseils d'entreprises et Chambres de travail.

La question des conseils d'entreprises a donné fort à faire aux ouvriers luxembourgeois durant les années d'après-guerre. Lors du premier congrès déjà, une décision demandant l'introduction de commissions légales d'ouvriers, avait été prise. Les années qui suivirent, on institua, sous la pression des ouvriers, des conseils d'ouvriers qui, par un arrêté du Gouvernement du mois d'avril 1919, devaient être introduits dans toutes les entreprises. Cependant, en mars 1921, ces mêmes conseils furent dissous par un nouvel arrêté gouvernemental, ce qui ne fut pas sans créer un vif mécontentement parmi les membres des syndicats. Par suite de la propagande intensive que les syndicats ne cessèrent de faire, le Gouvernement se vit contraint, en 1925, de reconnaître légalement les commissions d'ouvriers. Les élections qui eurent lieu au printemps 1931 dans les conseils d'ouvriers assurèrent le 80% des membres aux syndicats.

En 1925, les efforts de la classe ouvrière furent couronnés de succès, du fait qu'en compensation de la Chambre du commerce, les ouvriers eurent leur Chambre du travail chargée de créer ou de soutenir des œuvres et institutions qui ont pour but d'améliorer

la situation des salariés. En outre, cette Chambre émet des préavis, elle prononce des arbitrages et procède à des enquêtes et fait des statistiques. Notre collègue, Lily Becker, connue dans tous les milieux internationaux, a été nommée secrétaire de la Chambre du travail dans laquelle elle déploie une activité bienfaisante.

Divers.

Comme on aura pu en déduire de ce qui précède la protection ouvrière et la législation sociale au Luxembourg, ne sont pas plus mauvaises que dans la plupart des autres pays d'Europe. C'est ainsi par exemple que depuis 1926 il existe une loi obligeant les patrons à accorder *des vacances payées* à leurs ouvriers. A ce que j'ai pu voir, les conditions de vie des ouvriers luxembourgeois sont un peu meilleures que celles des ouvriers des pays environnants.

Le mouvement syndical du Luxembourg poursuit avant tout un but économique, ce qui ne signifie pas qu'il est indifférent à la situation politique. Bien que l'activité des syndicats et celle du parti ouvrier politique soient nettement séparées, il existe néanmoins une étroite collaboration qui se manifeste souvent par la force des choses par une interpénétration des militants dans les deux mouvements. Les relations entre syndicats et coopératives sont particulièrement bonnes. Très souvent, les syndicats sont les fondateurs des coopératives et sans eux le mouvement coopératif n'existerait pas au Luxembourg.

Ce qui frappe le plus l'observateur non initié dans le mouvement ouvrier luxembourgeois et ce qui lui est d'emblée sympathique, c'est cette absence de nationalisme et cet esprit international très développé dans toutes les questions économiques et politiques. Personne ne prétendra que cette ambiance porte préjudice au mouvement ouvrier luxembourgeois, pas plus qu'elle ne met en danger l'économie du pays et la dignité de l'Etat. A ce point de vue-là on pourrait en maints endroits prendre exemple sur le Luxembourg.
